

## AUTRES ESPACES PUBLICS

Les places et parcs publics permettent l'appropriation visuelle et physique de l'espace par les citoyens et les visiteurs. La Côte-de-Beaupré présente beaucoup de potentiels en termes d'aménagement d'espaces publics.

Principalement, ce sont les parvis et les places publiques des édifices comme les églises, les cours des écoles ou encore les terrains de jeux. On trouve ces espaces surtout dans les villages. Ce sont aussi, par extension, les stationnements des commerces à l'intérieur des villages et le long de la route 138. Plusieurs sites le long du fleuve sont propices pour y créer des lieux de réappropriation des paysages maritimes par la population et les visiteurs. Les projets sont prometteurs en termes d'aménagements proposés et aussi de multiplicité des types d'usagers (accès piétons, vélos, cyclistes, bateaux et autres embarcations).

Retenu pour la création d'un espace vert public, le carrefour giratoire présente un potentiel de développement. Dans le cas de L'Ange-Gardien, le carrefour giratoire propose à la fois un accès direct au fleuve Saint-Laurent et un lien important avec le cœur du village. L'appropriation du site pourra ainsi se faire à la fois par le visiteur et le résident.

## OPPORTUNITÉ À DÉVELOPPER



Espace public près de l'église



L'Ange-Gardien



Exemple d'espace vert près du giratoire de la rue Casgrain

Usagers multiples (piétons, vélos, voiture etc.)

## RENFORCER L'EXISTANT

- Diversifier les modes de déplacement  
Rendre les parcours à la fois utiles et agréables;  
Lier les aménagements des rues à ceux des parcs;  
Ralentir le trafic sur les voies rapides pour apprécier les paysages;  
Ajouter des trottoirs, renforcer les axes de transports actifs (vélos/piétons).
- Atténuer la dégradation visuelle des espaces publics  
Atténuer les effets des nuisances visuelles liées à l'affichage, la signalisation routière et les réseaux de distribution électrique (localisation, enfouissement, végétation).

- Aménager adéquatement les espaces publics  
Favoriser une texture au sol appropriée délimitant, par exemple, la chaussée d'une place;  
Privilégier des aménagements paysagers simples, en fonction des éléments naturels (ensoleillement, vent, ombrage, vues);  
Opter pour du mobilier urbain convivial, uniforme et simple;  
Utiliser un éclairage urbain adéquat, à l'échelle humaine et éviter la pollution lumineuse par un éclairage trop intense ou mal dirigé.
- Délimiter clairement les espaces publics  
Délimiter ces espaces à l'aide de bordures, trottoirs et végétation;  
Marquer les limites des propriétés commerciales par rapport aux espaces publics.



Juxtaposés aux éléments naturels du territoire, les espaces publics constituent l'ossature du territoire permettant l'édification des établissements humains et leurs liens de communications nécessaires. Le paysage culturel se comprend et s'apprécie depuis l'espace public.

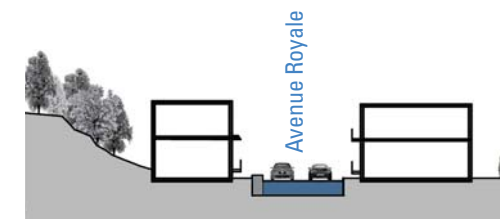
# 03

CARACTÉRISER ET METTRE EN VALEUR  
LES PAYSAGES CULTURELS DE LA  
CÔTE-DE-BEAUPRÉ

## PARCOURS ET ESPACES PUBLICS

Les espaces publics comprennent aussi bien le réseau des voies de circulation publique (les rues) que les places et parcs. Leur échelle est variable, de très petite à très grande; l'espace (seuil) devant un édifice public, en passant par les espaces de stationnement dans les noyaux villageois (stationnement des églises par exemple), les parcours linéaires le long de la côte et le fleuve lui-même qui est en quelque sorte un espace public maritime. Intervenir sur les espaces publics nouveaux et existants, c'est à la fois parler d'accessibilité, de convivialité, d'appropriation, de cadre visuel et d'activités qu'on peut y tenir. La qualité de ces espaces repose en grande partie sur les municipalités pour leur édification et leur entretien, mais aussi sur tout propriétaire privé qui contribue au cadre visuel de ces espaces.

## RÉSEAUX DE PARCOURS DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ



L'avenue Royale forme un corridor visuel remarquable, de par son parcours sinueux s'adaptant à la topographie particulière du territoire et son encadrement continu de bâti et/ou de végétation, plus ou moins dense, selon que l'on soit en secteur rural ou villageois.

Historiquement, plusieurs types de parcours ont été implantés sur le territoire de la Côte-de-Beaupré. L'avenue Royale et la route 138 sont certainement les plus marquants, chacun à leur façon. Ils constituent les parcours structurants.

L'emprise au sol de la route 138 est très large et le bâti encadre faiblement l'espace public, rendant sa lecture diffuse et discontinue. Son tracé nivelle les éléments naturels environnants, atténue la séquence rurale et villageoise du territoire et diminue le contact visuel et physique avec le fleuve.

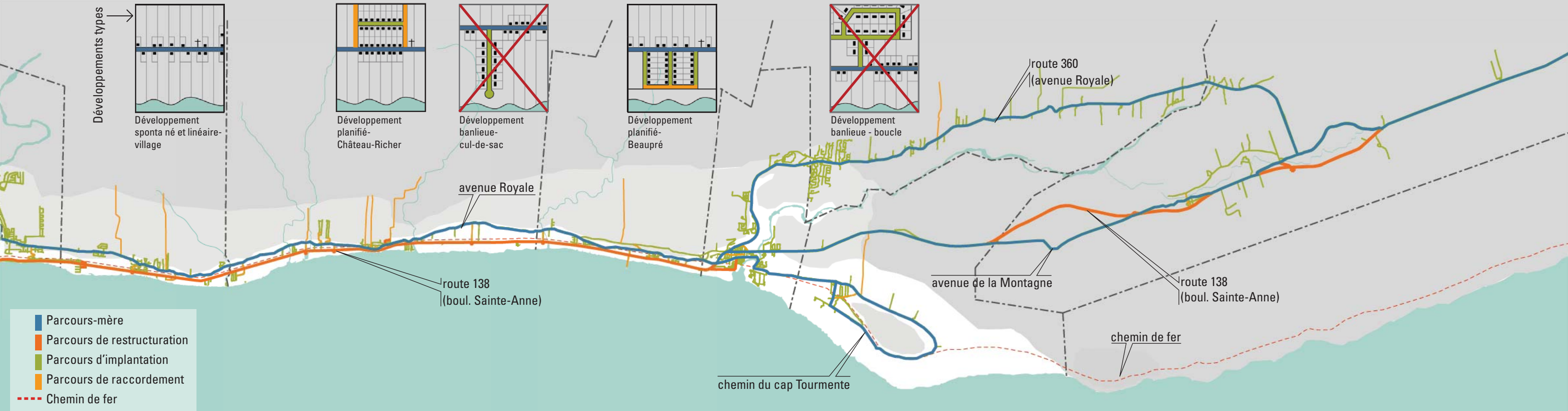


Sainte-Anne-de-Beaupré



En planifiant les nouveaux développements, les pouvoirs publics municipaux et régionaux jouent un rôle proactif et non réactif quant au choix des tracés des nouveaux parcours sur le territoire. Ceux-ci possèdent une vision d'ensemble préalable aux demandes d'édification de nouveaux développements. Ceci est notamment un incontournable pour les périmètres d'urbanisation. En plus de répondre aux objectifs de connexions et de réalisation d'une véritable trame urbaine liée aux villages, la planification doit permettre de définir des espaces réservés aux parcs et aux places publiques, dont la forme et la localisation doivent s'appuyer sur les caractéristiques naturelles, culturelles locales. Veuillez vous référer à la fiche 4 pour plus d'informations.





## PARCOURS STRUCTURANTS

### Parcours-mère

Ces premiers parcours traversent un territoire et servent de relais entre deux pôles. À mesure que le territoire se développe, ils serviront à l'implantation du bâti rural et villageois. Leurs tracés s'adaptent aux éléments naturels en place.

### Parcours de restructuration

Ces parcours améliorent la circulation de transit, principalement automobile. Ils sont aménagés une fois le réseau bien développé. À l'aide des technologies modernes, ces parcours sont habituellement le plus linéaire possible, franchissant les éléments naturels sans déformation.

## AUTRES PARCOURS

### Parcours d'implantation

Les parcours destinés directement à l'établissement de résidents sont dits d'implantation. Ils sont tantôt parallèles au parcours-mère à Château-Richer, tantôt perpendiculaires dans les paysages de banlieue, tantôt très sinueux dans le paysage de villégiature. Avec leurs marges bâties, l'orientation et la morphologie des parcours d'implantation ont un impact positif ou négatif sur le paysage.

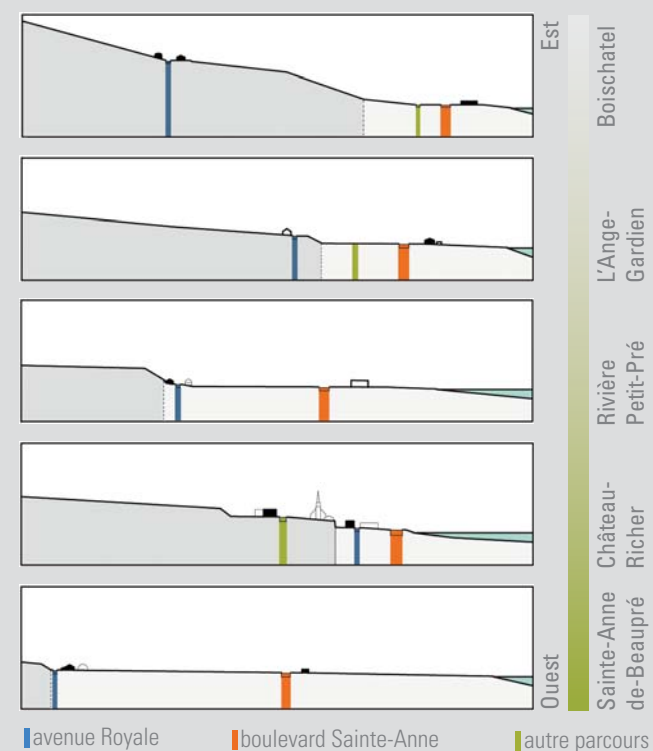
### Parcours de raccordement

Ces parcours relient les divers parcours d'implantation. Ils n'ont habituellement pas de bâti en marge. Ce sont, par exemple, les chemins de traverse et les montées reliant autrefois les quais aux villages côtiers.

--- Le **chemin de fer** est aussi un parcours de restructuration. Implanté en 1889 sur la Côte-de-Beaupré, il est délaissé en 1959, supplanté par l'automobile. Il est réhabilité en 2011 et destiné au transport de passagers vers Charlevoix.



L'Ange-Gardien



En se déplaçant d'est en ouest, l'avenue Royale est tantôt au haut de l'escarpement, tantôt au bas. Par ailleurs, l'espace entre celle-ci et le fleuve se rétrécit de façon très marquée à Château-Richer, alors qu'il est plus large à Boischatel ou à Sainte-Anne-de-Beaupré, par exemple. Les relations visuelles entre l'avenue Royale et les éléments naturels (particulièrement le fleuve et l'escarpement) évoluent donc de façon linéaire à mesure que l'on se déplace sur la Côte-de-Beaupré. La présence de la route 138 influence ces relations visuelles, qu'on s'en éloigne ou qu'on s'en approche.

L'implantation du boulevard a modifié les relations historiques entre l'avenue Royale et les éléments naturels. De ce fait, les deux parcours sont liés au point de vue des percées visuelles et panoramas sur les éléments naturels à proximité ou lointains. L'implantation de constructions sur la route 138, leurs gabarits et aménagements extérieurs ont des répercussions directes sur le paysage de l'avenue Royale et de toute la Côte-de-Beaupré.

On ne peut pas intervenir sur la protection des paysages de l'avenue Royale sans traiter des aménagements présents sur la route 138 : ils forment un tout paysager et non deux entités distinctes.



Les espaces publics, incluant les routes et les parcs, ont un rôle primordial à jouer du point de vue paysager : c'est depuis ces espaces qu'il est possible d'apprécier les paysages. Les percées visuelles et les panoramas sur les éléments naturels et humains d'intérêt se font depuis les routes, les parcs et les espaces publics. Si certaines vues sont exceptionnelles, d'autres plus simples témoignent tout autant de la singularité des paysages d'une région. Les interventions sur le territoire devraient en tout temps prendre en considération les impacts visuels sur le paysage.

Sainte-Anne-de-Beaupré et Boischatel

